

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , de tout sexe, français ou étranger, »

les mots :

« résidant sur le territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de clarification rédactionnelle.